

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 19h00
15	14

Date de la convocation
1 ^{er} octobre 2026
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2026-50

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 6 octobre 2026, à 19 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARIE, Premier Adjoint, en raison de l'empêchement de Monsieur le Maire.

Etaient présents à 19h00 : M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 19h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 19h00 : M. Franck ESNAULT

Mme Chrystèle LECOINTRE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-50 Sécurité civile – Désignation du correspondant incendie et secours

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et son décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 prévoient l'obligation de désignation au sein des conseils municipaux d'un correspondant incendie et secours.

Celui-ci est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour mission l'information et la sensibilisation sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

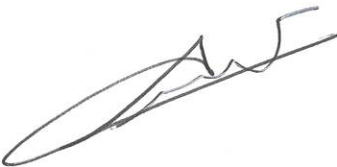
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** M. Dominique BOSSERAY comme élu « correspondant incendie et secours » pour la commune de Landéan

Adopté par 13 voix POUR, M. Dominique BOSSERAY ne prenant pas part au vote.

- **AUTORISE** Monsieur le Premier Adjoint, agissant en remplacement du Maire empêché, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Chrystèle LECOINTRE
Secrétaire de Séance



Fait et délibéré à Landéan, le 6 octobre 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint présidant la séance,
M. Patrice MARIE

